



Conseil Municipal du 26 août 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six du mois d'août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Turbie, s'est réuni en session ordinaire, en l'Hôtel de Ville, salle habituelle des délibérations, sous la présidence de M. LOPEZ Valentin, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 août 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 23 PRESENTS : 16 VOTANTS : 22 POUVOIRS : 6

Présents : M. LOPEZ Valentin, Maire
Mme MAMMOLITI Hasna, Mme CHEMOUNI Aurore, Mme DURAND Victoria, Adjoints.
M. MAMMOLITI Antoine, M. LOPEZ Bruno, M. CALDERONE Alain, Mme REES Marie-Christine, M. FIARD Michaël, Mme ESPAZE Sophie, M. NOTTELET Tanguy, Mme DERIU Sabrina, M. CLOUPET Jean Luc, Mme CHAMPION Annick, Mme CLOUPET Liliane et M. Frédéric PORASSO Conseillers Municipaux.

Ont donnée pouvoir :

➤ M. CHAUVET Laurent	à M. MAMMOLITI Antoine
➤ M. LYON Laurent	à M. CALDERONE Alain
➤ Mme ARESI Nathalie	à Mme ESPAZE Sophie
➤ Mme OLIVARES Julie	à Mme DURAND Victoria
➤ M. DEMOUSTIER Christian	à M. CLOUPET Jean Luc
➤ M. CANDELA Daniel	à Mme CHAMPION Annick

Absent excusé :

➤ M. CASABIANCA Laurent

Secrétaire de séance : Mme Hasna MAMMOLITI

Délibération n° 2026 - 62

Objet : Demande de subventions pour la restauration de la chapelle Saint Jean-Baptiste

Rapporteur : Madame Marie-Christine REES, conseillère municipale

La chapelle Saint Jean-Baptiste est située dans le centre ancien de la ville de la Turbie. Elle est propriété de la commune et gérée par cette dernière. Elle date des premières constructions du village primitif (Moyen-Age) et a abrité la confrérie locale des Pénitents blancs. Son état général est médiocre et l'ensemble du bâtiment nécessite une restauration totale afin de mettre l'édifice hors d'eau et hors d'air.

AR Prefecture

006-210601506-20260826-2026_62-DE
Reçu le 27/08/2026

Les travaux de restauration sont éligibles aux subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC PACA) selon le plan de financement ci-dessous

Coût prévisionnel des travaux	300 420,00 HT
Maitrise d'œuvre 13.30%	39 956,00 HT
Coût total prévisionnel	340 376,00 HT

Plan de financement		HT
DRAC	40 %	136 150.00
Mécénat	29 %	100 000.00
Autofinancement de la commune	31 %	104 226.00

Je vous demande en conséquence de bien vouloir,

APPROUVER les opérations de travaux pour un montant prévisionnel de **340 376.00 € HT**

AUTORISER le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité,

Adopte de la délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de Séance,
Hasna MAMMOLITI**



Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,
Valentin LOPEZ**



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification et sa transmission aux services de l'État.